



Rapport de la Présidente du jury, Madame Charlotte CARBONNEL

Concours d'accès au grade de TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – session 2022

Spécialité Réseaux voirie et infrastructures

Introduction

- 1) Informations générales
- 2) Le jury
- 3) Les textes de référence
- 4) Les conditions d'admission à concourir

I- LES DONNEES COMPAREES A LA SESSION 2020

II- L'ADMISSIBILITE

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité
- 4) Les seuils d'admissibilité

III. L'ADMISSION

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves orales
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves orales
- 4) Les seuils d'admission - Transferts de postes
- 5) Le profil des candidats admis

Conclusion

INTRODUCTION

1) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours de technicien principal de 2^{ème} classe est organisé pour le compte de la région PACA, dans la spécialité Réseaux Voirie et Infrastructures.

Il est ouvert pour 19 postes répartis comme suit :

- 11 postes pour le concours externe
- 5 postes pour le concours interne
- 3 postes pour le troisième concours.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 5 octobre 2021
- Fin de retrait de dossiers : 10 novembre 2021
- Date limite de dépôt de dossier : 18 novembre 2021
- Epreuves écrites d'admissibilité : 14 avril 2022
- Epreuves orales d'admission : du 27 au 29 septembre 2022

2) LE JURY

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- Madame CARBONNEL Charlotte, Maire de Saint Martin de Castillon, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Présidente du jury,
- Madame CHABAUD-GEVA Laurence, Maire de Saumane, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- Monsieur ESTIENNE Vincent, ingénieur, Chef de la Division Infrastructures et Travaux, SDIS de Vaucluse
- Madame MEZIERES Lydie, représentante du CNFPT,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur IACONA Eddy, Ingénieur principal, Directeur Général des Services Techniques, Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
- Monsieur ROCHE Frédéric, représentant du personnel CAP B.

3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ;
- Décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens territoriaux ;
- Arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2ème classe et Technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux.

4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Concours externe sur titres avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Concours interne avec épreuves :

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise par le statut particulier pour l'accès au cadres d'emplois de Technicien territorial.

Troisième concours avec épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable y compris bénévole, d'une association.

I. LES DONNEES COMPAREES A LA SESSION 2020

La session 2020 du concours de technicien principal de 2^{ème} classe a été organisé en 2021 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid 19.

SESSION	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'épreuve d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Nombre de présents à l'épreuve d'admission	Nombre d'admis
2022	90	79	51	28	27	15
2020	136	134	51	15	15	13

II. L'ADMISSIBILITE

1) LES EPREUVES

Le concours externe :

La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne et Troisième concours:

- 1) La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1).
- 2) Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée 4 heures ; coefficient 1)

2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0,00%	0	0,00%	1	16,67%	1	1,96%
05	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
06	10	28,57%	2	20,00%	0	0,00%	12	23,53%
13	11	31,43%	3	30,00%	2	33,33%	16	31,37%
83	8	22,86%	2	20,00%	0	0,00%	10	19,61%
84	4	11,43%	1	10,00%	1	16,67%	6	11,76%
Corse	0	0,00%	1	10,00%	0	0,00%	1	1,96%
Occitanie	1	2,86%	0	0,00%	0	0,00%	1	1,96%
AURA	1	2,86%	1	10,00%	2	33,33%	4	7,84%
Autre région	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	35	100,00%	10	100,00%	6	100,00%	51	100,00%

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	2	9	0	0	0	0	2	9
31 - 40 ans	4	12	1	2	0	2	5	16
41 - 50 ans	2	4	1	3	1	2	4	9
≥ 51 ans	1	1	1	2	1	0	3	3
TOTAL	9	26	3	7	2	4	14	37

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

Concours externe

Nature de l'épreuve	de présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	35	8,9	15	2,5	14	21	4

Concours interne

Nature de l'épreuve	de présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	10	8,58	14	3,5	3	7	2
Etude de cas	10	7,35	13,75	2,5	2	8	2

3ème concours

Nature de l'épreuve	de présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	6	8,92	13	5,25	3	3	0
Etude de cas	6	8,17	10,5	5,75	1	5	0

4) LES SEUILS D'ADMISSIBILITE

Après délibération, le jury a décidé d'appliquer les seuils d'admissibilité suivants :

- EXTERNE : 9 /20
- INTERNE : 8,5 /20
- TROISIEME CONCOURS : 8,5 /20

III. L'ADMISSION

1) LES EPREUVES

Concours externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Concours interne :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt
(durée totale de l'entretien : 20 minutes ; coefficient 1).

Troisième concours :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel
(durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

2) LE PROFIL DES CANDIDATS CONVOQUÉS AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
05	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
06	4	21,05%	1	20,00%	0	0,00%	5	17,86%
13	7	36,84%	0	0,00%	1	25,00%	8	28,57%
83	4	21,05%	2	40,00%	0	0,00%	6	21,43%
84	2	10,53%	1	20,00%	1	25,00%	4	14,29%
Corse	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Occitanie	1	5,26%	0	0,00%	0	0,00%	1	3,57%
AURA	1	5,26%	0	0,00%	2	50,00%	3	10,71%
Autre région	0	0,00%	1	20,00%	0	0,00%	1	3,57%
TOTAL	19	100,00%	5	100,00%	4	100,00%	28	100,00%

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	1	4	0	0	0	0	1	4
31 - 40 ans	3	6	1	2	0	1	4	9
41 - 50 ans	2	1	1	0	1	1	4	2
≥ 51 ans	1	1	0	1	1	0	2	2
TOTAL	7	12	2	3	2	2	11	17

3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Concours EXTERNE : 10 candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	11,73	15	9,5	9	1	/
Entretien	13,4	17	8	9	1	0
Moyenne des 2 épreuves	12,56					

Concours INTERNE : 5 candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Moyenne des 2 épreuves écrites	10,35	12,25	8,5	3	2	/
Entretien	11,4	17	6,5	3	2	0
Moyenne des 3 épreuves	10,70					

TROISIEME CONCOURS : 4 candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Moyenne des 2 épreuves écrites	9,63	10,75	8,5	2	2	/
Entretien	11,63	13	10	4	0	0
Moyenne des 3 épreuves	10,29					

4) LES SEUILS D'ADMISSION

Après délibération, le jury a arrêté les notes et décidé d'appliquer les seuils d'admission suivant :

- Concours externe : 10,5 /20
- Concours interne : 10,5 /20
- Troisième concours : 10,5 /20.

5) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Origine géographique des lauréats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
05	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
06	2	20,00%	1	33,33%	0	0,00%	3	20,00%
13	3	30,00%	0	0,00%	1	50,00%	4	26,67%
83	3	30,00%	1	33,33%	0	0,00%	4	26,67%
84	1	10,00%	0	0,00%	1	50,00%	2	13,33%
Corse	0	0,00%	1	33,33%	0	0,00%	1	6,67%
Occitanie	1	10,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	6,67%
AURA	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autre région	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	10	100,00%	3	100,00%	2	100,00%	15	100,00%

Genre et âge des lauréats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 ^{ème} concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	2	0	0	0	0	0	2
31 - 40 ans	1	5	1	1	0	0	2	6
41 - 50 ans	1	0	0	0	1	0	2	0
≥ 51 ans	0	1	0	1	1	0	1	2
TOTAL	2	8	1	2	2	0	5	10

CONCLUSION

Le concours de technicien principal de 2^{ème} classe est majoritairement masculin : 14 femmes présentes pour 37 hommes.

Le niveau des épreuves écrites d'admissibilité est bas.

Le niveau des épreuves orales d'admission est nettement meilleur : 12,5 de moyenne (toutes voies confondues) et seulement 3 notes inférieures à 10/20 sur les 19 présents.

Ce sont les candidats au concours externe qui semblent le mieux préparés et obtiennent les notes les plus élevées.

Le 24 janvier 2024

Charlotte CARBONNEL
Présidente du jury

